



## Autopsie ou pas ?

-----  
Par vivi2501

un fait divers

Des gendarmes découvrent sous le pont de leur commune un jeune homme, assis, pendu avec une laisse de chien attachée à un petit écrou. Ils appellent le médecin légiste qui affirme après avoir examiné le corps du défunt bien qu'il n'y ait pas de trace de strangulation (dixit la mère après être passée à la morgue..) que ce dernier s'est suicidé. Les parents et les amis du jeune homme, Mr X, contestent le diagnostic du médecin légiste parce que Mr n'était pas dépressif le jour de son soit-disant suicide ni avant et avait en plus plein de projets personnels et professionnels. Le médecin légiste a refusé qu'une autopsie soit faite. . L'avocate de la famille dénonce surtout des manquements dans les investigations. Sa thèse est à elle est celle du « maquillage d'un meurtre ». L'une des hypothèses avancées est celle d'une « mauvaise rencontre. Ma question est la suivante La recherche de la vérité ne peut pas être faite s'il n'y a pas eu d'autopsie de Mr X, pourquoi le médecin légiste a refusé que l'autopsie soit faite ?

-----  
Par Henriri

Hello !

Vivi, pas sûr que ce soit très pertinent de lancer un sujet sur la base d'un fait divers rapporté de bouche à oreille (?).

Q1, la recherche de la vérité ne peut pas être faite s'il n'y a pas eu d'autopsie de Mr X ? Je ne crois pas qu'une autopsie puisse être refusée par un médecin légiste si une enquête préliminaire la nécessite, mais en tout cas la présence de deux négations dans cette question me la rend assez incompréhensible...

Q2, pourquoi le médecin légiste a refusé que l'autopsie soit faite ? C'est à ce médecin qu'il faut poser cette question, nous nous ne risquons pas de le savoir à sa place...

Autant clore ce sujet fantasque. A+

-----  
Par ESP

Bonjour

@ Vivi

D'où vous viennent ces questions et dans quel but les soumettez vous ?

-----  
Par vivi2501

ce sujet n'est pas fantasque. il s'appuie sur les dires d'une mère qui se bat pour connaître la vérité sur les circonstances de la mort de son fils qui ne s'est pas suicidé comme le disent les gendarmes et le médecin légiste mais qui a été tué par une tierce personne... On est en droit de se demander pourquoi des enquêtes policières sont bâclées et pourquoi les gendarmes de la commune qui connaissent tous les villageois mentent pour protéger le tueur de monsieur X. Il faudrait mettre les gendarmes devant leurs responsabilités, leur manque de professionnalisme et leurs mensonges. Le médecin légiste n'a pas souhaité désavouer les conclusions de l'enquête inexistante menée par les gendarmes locaux

-----  
Par Henriri

(suite)

Vivi vos propos sont des accusations gratuites visant la compétence et la probité de différentes instances. Ils ne forment pas une problématique juridique.

Mais dans l'histoire il y a une avocate du côté de la famille. Plutôt que de rapporter les propos d'une mère dans la peine, faites-nous plutôt un point sur les informations factuelles et les pièces du dossier dont vous avez connaissance ainsi que les action(s) que cette avocate propose d'engager et sur quelles bases (rebondir sur l'article 74 ou 78 du Code de procédure pénale ?).

A+